



Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Séance du 24 février 2010
Avis n°2010-2

Création de la Réserve Naturelle Régionale de la pelouse de Sпой (10)

Vu le dossier présenté par le conseil régional de Champagne - Ardenne,
Vu le débat en séance qui a suivi cette présentation,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité au classement du site de la pelouse de Sпой (10) en Réserve Naturelle Régionale.

Le représentant du CSRPN désigné pour cette réserve est [REDACTED].

Cet avis favorable est assorti des recommandations suivantes :

- l'équilibre entre les secteurs de pelouse et de boisements devra être clairement défini au vu des enjeux écologiques liés à ces habitats ainsi que des possibilités de gestion conservatoire des pelouses. Ces enjeux devront faire l'objet d'études approfondies,
- les inventaires actuels seront complétés, notamment par des prospections entomologiques et par la recherche spécifique de *Cicadetta montana* et *Sisyphus schaefferi*. Un suivi sera mené sur le long terme en ce qui concerne les Orthoptères,
- une évaluation périodique devra être conduite sur les différentes formes de pâturage.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

- 4 JUIN 2010

Le président du CSRPN

Daniel YON